

IL TRANSITOIRE DE
SSEMENT NATIONAL

LOI L/93/.012 .CTRN RATIFIANT ET
PROMULGUANT LE PROTOCOLE D'AC-
CORD DE DON SIGNE LE 29/01/93
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

ONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL, après en avoir
véré, adopte ;

ESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
:

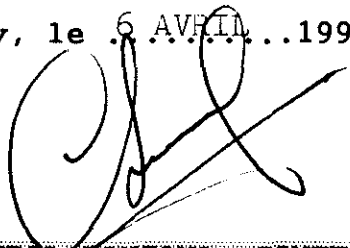
LE 1er

ratifié et promulgué le protocole d'Accord de Don F/GUI/MAL/
'/RTE/93/1 d'un montant maximum équivalent à deux millions
cent mille unités de compte FAD (2 200 000 UCF) signé le
nvier 1993 à Abidjan entre la République de Guinée, la
lique du Mali et le Fonds Africain de Développement pour le
acement de l'étude de la route Kankan-Kourémalé-Bamako.

LE 2

ésente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de
publique de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 6 AVRIL 1993



LE GENERAL LANSANA CONTE